

ANNEXE II

MODALITES DE CERTIFICATION

ANNEXE IIa

REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS						
du BREVET D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES						
INTITULÉ DES ÉPREUVES	Unité	Coef	Scolaires établissements publics ou privés sous contrat, Apprentis CFA ou sections d'apprentissage habilités,	Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires établissements privés hors contrat, Apprentis CFA ou section d'apprentissage non habilités, Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats individuels	Durée de l'épreuve ponctuelle
EP1 – Préparation de la réalisation d'une installation électrique	UP1	4	C.C.F*	C.C.F	Ponctuel écrit	3h
EP2 – Réalisation et mise en service de tout ou partie d'un ouvrage électrique	UP2	9 (1)	C.C.F	C.C.F	Ponctuel pratique	8h (+1h pour PSE)
EG1 – Français - Histoire – Géographie – éducation civique	UG1	6	Ponctuel écrit	C.C.F	Ponctuel écrit	3 h
EG2 - Mathématiques – Sciences	UG2	4	C.C.F	C.C.F	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	2	C.C.F	C.C.F	Ponctuel	

* Contrôle en cours de formation.

(1) dont 1 pour PSE